



© MÉLANIE TREMBLAY

MOT DU MAIRE

PARLONS DES FINANCES DE LA VILLE EN TOUTE TRANSPARENCE

Chères citoyennes, chers citoyens,

La gestion responsable des finances publiques est au cœur de nos préoccupations et je souhaite vous présenter, en toute transparence, un portrait fidèle de la situation financière de la Ville.

Le budget d'opération de la Ville s'élève à 8 millions de dollars. Ce montant couvre à la fois les coûts d'exploitation des services municipaux et le remboursement de nos emprunts qui représente à lui seul 850 000 dollars. À ce jour, la dette municipale s'établit à environ 6 millions de dollars.

Une part importante du budget, soit 1,8 million de dollars, est consacrée aux secteurs des sports, loisirs et de la culture qui sont au cœur de la vie communautaire.

Du côté des revenus, ceux-ci s'élèvent également à 8 millions de dollars et proviennent principalement de trois sources :

- Les taxes municipales : 6 millions de dollars
- Les revenus générés par les services sportifs, culturels et de loisirs : 500 000 dollars
- Les subventions, transferts gouvernementaux et autres revenus : 1,5 million de dollars

QUELQUES DÉFIS À SURMONTER

Dépendance à la taxe industrielle

Environ 30 % des revenus de taxes proviennent de la taxe foncière industrielle. Or, la valeur des actifs industriels est appelée à diminuer au fil du temps. Cela entraîne une augmentation graduelle des taxes à absorber par la population, à moins d'une diversification économique et industrielle — ce qui constitue l'une de nos priorités.

Risque associé à une ville mono-industrielle

Une ville mono-industrielle doit être prudente face à la possibilité de voir son industrie principale disparaître. Ces municipalités cherchent généralement à constituer une réserve financière. La nôtre s'élève à 2 millions de dollars ce qui est modeste par rapport à notre budget et à notre dette. C'est dans cette optique que j'ai suggéré, en début de mandat, de concentrer nos efforts sur la sécurisation des emplois restants à l'usine RYAM, en collaboration avec les parties concernées, avant d'envisager toute relance.

Retard dans l'entretien des infrastructures

Au cours des 15 dernières années, un certain retard a été accumulé dans l'entretien de nos infrastructures, notamment les conduites et les rues. Cet été, nous procéderons à la réfection d'une troisième rue en trois ans, dans le cadre de notre plan d'intervention quinquennal, élaboré par une firme d'ingénierie. Ce plan est exigé par la Loi et il est essentiel de le respecter pour conserver notre admissibilité aux subventions.

Centre culturel vieillissant

Le Centre culturel nécessite des investissements importants pour assurer sa pérennité. Des travaux majeurs ont déjà été réalisés (glace, piscine, ventilation), mais entre 2 et 3 millions de dollars supplémentaires seront nécessaires au cours des prochaines années, notamment pour la piscine, le bâtiment et l'aréna.

Déficit dans les sports, loisirs et culture

Les activités de sports, loisirs et culture génèrent un déficit de 1,3 million de dollars. Ce déficit, bien que normal, a doublé au cours des huit dernières années. Cette situation s'explique par la hausse des coûts, combinée à une trop faible augmentation des tarifs aux utilisateurs. Par souci d'équité entre les utilisateurs et l'ensemble de la population, nous avons procédé à une révision des tarifs cette année.

DES AVANCÉES POSITIVES

Renforcement de l'équipe municipale

Il y a quelques années, l'organigramme de la Ville a été revu, avec l'ajout de trois postes stratégiques. L'objectif était de libérer du temps pour favoriser la recherche de subventions et la planification à long terme. Ce pari est aujourd'hui gagnant : la Ville bénéficie de plus de subventions et d'une meilleure prévisibilité.

Maîtrise des budgets de projets

Nos projets récents se terminent sans dépassement de budget et parfois même avec des économies. Cela témoigne d'une planification rigoureuse et d'une exécution améliorée.

..... SUITE AU VERSO



Pression budgétaire contenue

Les anciens emprunts, combinés à ceux nécessaires pour le rattrapage en infrastructures, pourraient à eux seuls entraîner une hausse de taxes de 10 %. Si l’on ajoute l’effet de l’inflation, cette estimation pourrait atteindre 20 %. Toutefois, grâce à une gestion saine, des compromis et une priorisation rigoureuse, nous avons pu présenter des budgets équilibrés sans hausses majeures des dépenses. Cela a nécessité des décisions parfois difficiles.

Nous souhaitons continuer à minimiser l’impact sur vos taxes. Le soutien et la compréhension de la population face à ces enjeux sont essentiels à notre succès collectif.

Ensemble, nous pouvons bâtir un lieu prospère où il fait bon vivre.

Avec toute ma reconnaissance,

Alain Gauthier
Maire de Témiscaming

23 JUIN AU PARC PHILIPPE-BARETTE

1ER JUILLET AU PARC PHILIPPE-BARETTE

Une St-Jean pour faire lever le party!

Dès 18h, le parc s’anime : musique francophone, BBQ, bar, tournoi de fers... et à 21h, FolkloFolie vous plonge dans un tourbillon de folklore québécois festif et entraînant. À 22h30, le feu de joie s’allume et DJ Félix B. Desfossés (ICI Musique, Festival de Jazz) prend le relais avec ses rythmes vinyle — funk, soul, disco, afrobeat... tout pour danser sous les étoiles!

Nouveau cette année : en partenariat avec la Maison des jeunes, on a créé des kits de gardiennage pour aider les parents à sortir et célébrer!

Fête du Canada à Témiscaming – Une journée pour toute la famille!

Joignez-vous à nous pour une journée festive, gratuite et remplie d’activités pour petits et grands!

- Jeux gonflables, car show, circuit vélo et plus encore!
- Dégustez le gâteau du Canada avec nous après la cérémonie officielle.
- Et terminez la journée en beauté avec un grand feu d’artifice à 22 h!

Une fête rassembleuse, inclusive et haute en couleur – on vous attend au parc!



URBANISME : TRAVAUX NÉCESSITANT UN PERMIS

Veuillez noter qu’en vertu du Règlement sur les permis et certificats #430 de la Ville de Témiscaming, l'obtention d'un certificat d'autorisation municipal est obligatoire pour effectuer certains travaux, incluant sans s’y limiter :

- La démolition en tout ou en partie d’une construction.
- La réparation et la rénovation d’une construction.
- Les travaux de déblai ou de remblai incluant les travaux d’excavation.
- Les travaux d’abattage d’arbres.



Ai-je besoin d’un permis?

Si vous prévoyez effectuer des travaux sur votre propriété, nous vous encourageons à en discuter avec Cécilia N’Dri du département d’urbanisme, au (819) 627-3273, poste 106, ou par courriel au dir.urbetemiscaming.net.

SERVICE INCENDIE : UTILISATION D’UN BARBECUE

L’utilisation d’un barbecue, qu’il soit au charbon, au gaz ou électrique, fait partie des plaisirs de la saison estivale. Toutefois, une mauvaise utilisation peut entraîner de graves risques d’incendie. Afin de profiter pleinement de vos grillades en toute sécurité, voici quelques règles essentielles à suivre :

- 1. Emplacement sécuritaire :**

 - Installez toujours votre BBQ à l’extérieur, sur une surface stable et non combustible (béton, gravier).
 - Gardez-le à une distance sécuritaire de toute structure (maison, balcon, clôture, mobilier de jardin) — idéalement à plus d’un mètre.
 - Évitez les endroits fermés ou mal ventilés : cela augmente le risque d’accumulation de gaz ou de monoxyde de carbone.
- 2. Surveillance constante :** Ne laissez jamais un barbecue sans surveillance pendant son utilisation.
- 3. Entretien régulier :** Nettoyez régulièrement les grilles et les bacs de récupération de graisse afin d’éviter l’accumulation de résidus inflammables.
- 4. Allumage sécuritaire :** Pour un BBQ au gaz, ouvrez d’abord le couvercle avant d’allumer, afin d’éviter toute accumulation de gaz.
- 5. Extinction :** Pour les modèles au gaz, fermez d’abord le robinet de la bonbonne, puis les commandes du BBQ.
- 6. En cas d’urgence :** Ayez un extincteur portatif à portée de main. Ne jamais utiliser d’eau sur un feu de barbecue. Refermez le couvercle du BBQ pour étouffer les flammes si possible ou composez le 9-1-1.



PRÉSERVONS NOTRE EAU POTABLE

Dans le but de préserver la qualité et la quantité de notre ressource en eau potable, un règlement municipal encadre son utilisation, notamment en ce qui concerne l’arrosage résidentiel.

L’arrosage manuel des jardins, potager, boîte à fleurs, arbustes et arbres, effectué à l’aide d’un boyau muni d’un pistolet à fermeture automatique tenu à la main, est autorisé en tout temps.

En ce qui concerne l’arrosage des pelouses par des systèmes d’arrosage amovibles, leur utilisation est permise uniquement de 20 h à 23 h : les jours pairs pour les adresses paires et les jours impairs pour les adresses impaires. Pour les systèmes d’arrosage automatiques, ceux-ci peuvent fonctionner uniquement de 3 h à 6 h, les dimanches, mardis et jeudis.

Le lavage des véhicules est autorisé en tout temps, à condition d’utiliser un boyau d’arrosage muni d’un dispositif de fermeture automatique. Le nettoyage des entrées de cour, des trottoirs, des terrasses ou des bâtiments est interdit à l’extérieure du 1er avril au 15 mai, mais permis lorsqu’il s’agit de travaux justifiant un tel nettoyage.

Finalement, les jeux d’eau doivent être munis d’un système de déclenchement sur appel. L’alimentation continue en eau potable y est interdite.

En respectant ces règles, chaque citoyen contribue à une gestion responsable et nous!

